



APPEL À PROJET

Paysages en mouvement

2026-2027

Projet de résidence artistique de territoire

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes professionnels dans le domaine des Arts visuels en capacité d'intervenir sur le territoire de l'Hérault

Dans le cadre du Schéma Départemental de la culture 2023-2028, le Département de l'Hérault met en œuvre une politique d'Education artistique et culturelle tout au long de la vie, notamment à destination des collégiens et en lien avec leurs territoires de vie.

Le Département de l'Hérault soutient des projets d'Education artistique et culturelle qui font appel à la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et la connaissance culturelle et scientifique.

Géoparc Mondial UNESCO Terres d'Hérault

Riche d'un patrimoine géologique exceptionnel, le Département de l'Hérault a obtenu en avril 2026 le label « Géoparc Mondial UNESCO ».

Un Géoparc Mondial UNESCO est un territoire présentant un patrimoine géologique d'importance internationale, au sein duquel sont menées des actions de protection et de valorisation des géosites, de développement du géotourisme et de sensibilisation aux enjeux planétaires, préservation des ressources naturelles, changements climatiques, biodiversité. Ce label, décerné par l'UNESCO, s'inscrit dans une démarche globale de développement durable des territoires.

Le Géoparc Terres d'Hérault offre un récit géologique vertigineux : sur plus de 2 000 km², les roches affleurantes déroulent 540 millions d'années d'histoire de notre planète, avec toutes les grandes ères géologiques représentées. Terrains volcaniques, causses calcaires, cirques dolomitiques, ruffes rouges du plus grand bassin permien d'Europe, gorges et grottes... cette géologie exceptionnelle est le socle des paysages qui font l'identité du territoire.

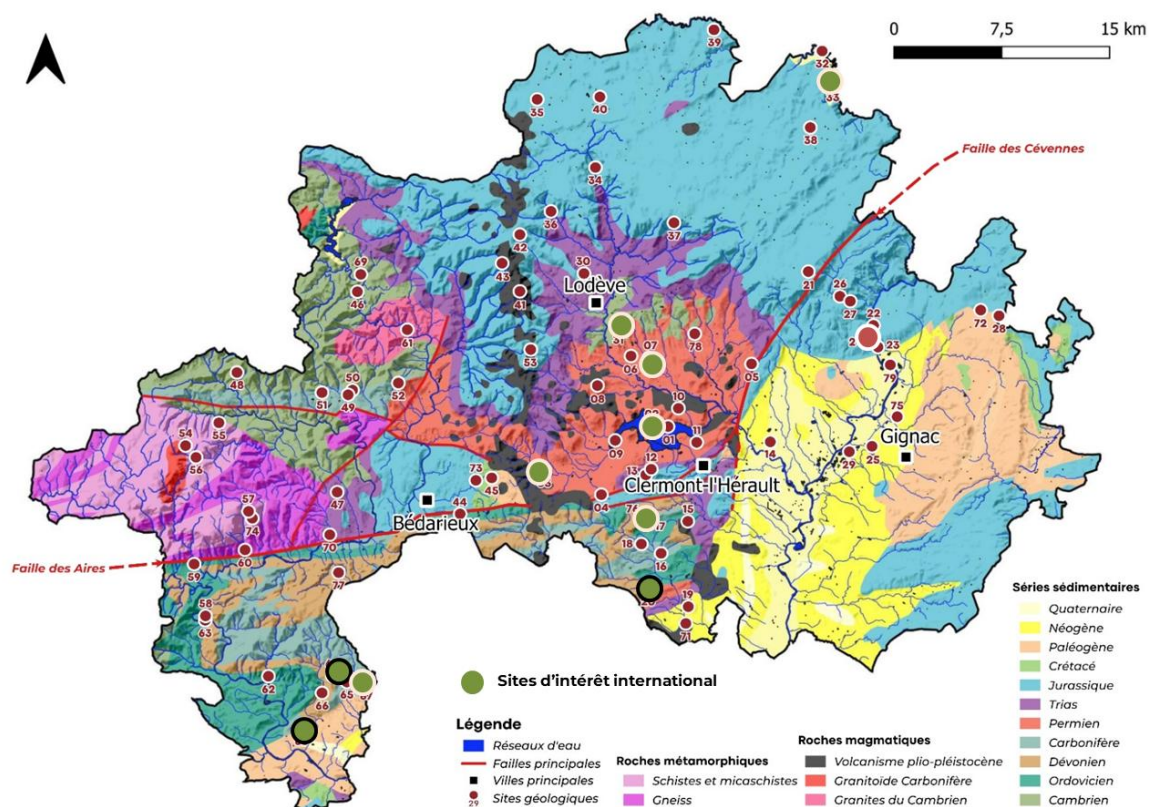
Car la géologie ne raconte pas seulement l'histoire de la Terre : elle façonne aussi celle des hommes. Les liens qui unissent l'homme et la pierre se lisent dans les paysages, la biodiversité, l'architecture, les terroirs viticoles, l'archéologie, les savoir-faire et l'histoire industrielle. C'est cette richesse partagée que le Géoparc Terres d'Hérault, fort de ses 111 communes et de quelque 114 000 habitants, s'attache à préserver, à faire vivre et à transmettre.

<http://geoparc.herault.fr>

<https://geoparc.herault.fr/1921-visitez-le-geoparc-a-360.htm>

Dans ce cadre, le Département initie des projets culturels et des résidences artistiques en lien avec les thématiques du Géoparc Mondial UNESCO Terres d'Hérault, en partenariat avec les communautés de communes, les acteurs du territoire et avec le soutien de la DRAC Occitanie.





En 2026-2027, ce projet prend ancrage dans le Clermontais-Salagou Cœur d'Hérault, autour de trois géosites emblématiques : le cirque de Mourèze, chaos dolomitique sculpté par l'érosion ; le Pic de Vissou, site géologique de référence internationale dont les formations primaires ont fasciné les géologues depuis le XIXe siècle ; et la dalle de la Lieude, site paléontologique unique qui conserve plus de 1 000 empreintes de vertébrés permien vieilles de 270 millions d'années. Par leur singularité géologique, historique et scientifique, ces sites constituent un terrain d'inspiration exceptionnel pour les artistes en résidence.

ENJEUX

Ces temps de résidence permettent une approche sensible des paysages tout en faisant dialoguer les arts, la nature, les sciences et les savoir-faire. Ils s'attachent à faire connaître ces patrimoines exceptionnels et leur diversité, dans une démarche d'appropriation par les habitants et de valorisation d'un tourisme durable et responsable. Ils contribuent à faire des élèves et participants des ambassadeurs du territoire qu'ils habitent.

La résidence par une présence artistique au sein du collège suscite par le déplacement du regard, l'observation et le cheminement, un changement de point de vue sur un environnement proche, terrain de découverte et d'expérimentation nouvelle.

Chaque projet artistique est conçu de manière singulière comme un trait d'union possible entre différents lieux physiques et rêvés et un cheminement poétique et imaginaire, en résonance avec les paysages en mouvement.

Le projet viendra s'enrichir de « complicités » grâce aux échanges des artistes avec les acteurs locaux, les partenaires du Géoparc, lors de temps de rencontre et de découverte des géosites.

Pour les artistes, ce processus implique à la fois des temps d'immersion, de création artistique puis de pratique artistique en atelier avec les élèves.

Pour les élèves, cette résidence donne lieu à des temps de découverte des géosites sur le terrain et de pratique artistique en atelier avec les artistes.

INTENTIONS

« Paysages en mouvement » est une résidence de création qui donnera lieu à la production d'œuvres des artistes à partir de l'observation et de l'étude des géosites portant sur l'évolution des paysages.

Elle vise à rendre visible l'équilibre fragile entre la préservation et la valorisation des paysages pour des jeunes.

Création

Les œuvres réalisées par les artistes pourront relever des différents champs des Arts Visuels : le dessin, la peinture, la sculpture, l'installation, la photographie, l'art vidéo et l'art numérique, le design etc.

Elles devront être mobiles, facilement déplaçables et exploitables dans différents lieux et supports de présentation auprès des publics. Elles ne devront entraîner aucun frais d'entretien, et être réalisées dans des matériaux limitant l'impact sur l'environnement.

L'équipe artistique devra proposer des pistes de présentation et de diffusion des œuvres, à l'issue du projet.

Médiation

Des temps de pratiques seront menés par les artistes au sein du collège en direction de deux classes (niveau 5^{ème}) organisées pour l'occasion en demi-groupe.

Valorisation

Un temps fort de restitution collective en fin de projet sera organisé au sein du collège. Il associera les productions artistiques aux travaux des élèves réalisés lors des ateliers avec les artistes et ceux menés autour du thème de l'eau avec leurs enseignants. L'ensemble sera présenté à la communauté éducative et aux partenaires du projet.

DESTINATAIRES

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes, équipes artistiques et collectifs d'artistes professionnels issus des Arts visuels. Il s'inscrit dans le champ de la création contemporaine :

- Arts visuels : Arts plastiques, numériques, audiovisuels et design.

Sont désignés comme « artistes », l'ensemble des professionnels pouvant bénéficier de cette résidence : artistes-auteurs (créateurs et créatrices d'œuvres graphiques et plastiques, ainsi que photographiques, vidéo etc.) et artistes indépendants.

Les candidats doivent présenter un parcours professionnel dans le domaine de la création artistique et une expérience de l'éducation artistique et de la médiation avec des publics.

Un groupement d'associations pourra déposer sa candidature ; dans ce cas, une des associations sera désignée comme porteuse du projet.

PUBLICS

Le Département porte le présent appel à projet avec le Collège de Paulhan et l'Etablissement public administratif Geoparc Terres d'Hérault.

Le Collège Emmanuel Maffre-Baugé situé à **Paulhan** (académie de Montpellier) en zone rurale accueille 594 élèves provenant de 11 communes : Adissan, Aspiran, Bêlarga, Cabrials, Campagnan, Cazouls d'Hérault, Paulhan, Plaissan, Saint Pargoire, Tressan et d'Usclas d'Hérault.

Une Unité d'Enseignement du Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole (CROP) dans l'établissement prend en charge une dizaine d'élèves ayant des troubles spécifiques du langage. La connaissance et l'attention portées par la communauté éducative aux élèves favorise un climat scolaire serein. Le projet d'établissement vise tout autant la réussite des élèves que l'ouverture sur le monde extérieur (sorties culturelles, projets de pratiques artistiques, conférences, concours d'éloquence, spectacles, ateliers, club sportif...).

TERRITOIRE

Trois géosites le cirque de Mourèze, le Pic de Vissou et la Dalle de la lieude inclus au sein du Géoparc Terres d'Hérault et du **Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze** ;

Les abords du site sont **classés par l'État** au titre des **paysages remarquables**, et **reconnus Grand Site de France**. Le site est également classé **Natura 2000** par l'Europe, et situé dans le périmètre du **Géoparc Mondial UNESCO Terres d'Hérault** : <https://www.grandsitesalagoumourze.fr/>

Un grand nombre d'espèces végétales et animales est présent sur le site trouvant refuge dans une **mosaïque de paysages et d'habitats**. Cette biodiversité résulte d'une grande diversité géologique.

La **Dalle de la Lieude** est un site paléontologique exceptionnel, unique en Europe pour l'accessibilité de son Permien. Acquis par le Département de l'Hérault en 2023 pour la protéger, cette surface de 132 m² conserve plus de 1 000 empreintes de vertébrés vieilles de 270 millions d'années, formant 21 pistes et permettant l'identification de plusieurs ichnoespèces dont des therapsides, ancêtres lointains des mammifères, bien antérieurs aux dinosaures. Découverte dans les années 1970, la dalle fait aujourd'hui l'objet d'un vaste programme de recherche sous la direction scientifique de l'Université Paris-Saclay : https://www.herault-tourisme.com/fr/fiche/patrimoine-culturel/dalle-paleontologique-de-la-lieude-merifons_TFOPCULAR034V52MRA5/

Pour un artiste, cette surface couverte d'empreintes représente une œuvre en soi ; entre archive et abstraction, présence et disparition, elle pose avec une grande acuité la question de la trace, de ce que l'on laisse, de ce que le temps retient et de ce que la matière mémorise. 300 millions d'années d'évolution géologique sont visibles : du passage du Permien au Trias, à la plus grande extinction qu'est connue la planète pour finir sur un épisode de volcanisme qui a marqué le territoire.

Le **cirque de Mourèze** est un amphithéâtre naturel sculpté dans les dolomies du Jurassique moyen, façonné sur le dernier million d'années par l'action conjuguée de l'eau et du gel. Il constitue un modèle de morphogenèse karstique en milieu dolomitique, étudié par les géologues pour la singularité de ses formes ruiniformes. Les abords du site sont classés au titre des paysages remarquables par l'État et reconnus Grand Site de France. Le site est également classé Natura 2000 : une mosaïque d'habitats y abrite une grande richesse d'espèces végétales et animales, directement issue de la diversité géologique du sous-sol. Pour un artiste, ce chaos de pinacles et de couloirs, entre sculpture naturelle et architecture fictive, convoque un imaginaire de la métamorphose, du temps long et de la matière en mouvement.

Le **Pic de Vissou** est un site géologique d'intérêt international. Son ascension permet d'observer, sur plus de 700 mètres d'épaisseur, une séquence sédimentaire marine complète allant du Dévonien inférieur au Carbonifère, mais inversée par les déformations tectoniques de l'orogénèse hercynienne : les roches les plus anciennes coiffent les plus récentes. Devenu célèbre depuis la première ascension scientifique du géologue Paul Gervais de Rouville en 1868, le Vissou fascine les chercheurs depuis plus d'un siècle et demi. À ses pieds, le village de Cabrières abrite l'une des plus anciennes mines de cuivre d'Europe, vieilles de 3 000 ans. Pour une approche sensible, ce renversement de l'ordre naturel des

strates, le passé au-dessus du présent, l'ancien sur le récent, est une métaphore puissante : un paysage qui se lit à rebours, une invitation à questionner ce que l'on croit savoir du monde.

Paysages en mouvement

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) le paysage se définit comme une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou ses visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.

Cette définition souligne que le paysage n'est pas un simple décor : il est une relation sensible entre une société et son milieu. C'est ce que développe Augustin Berque en distinguant l'environnement, côté factuel de notre rapport à l'espace et à la nature, du paysage, qui en est le côté sensible, mettant en jeu l'esthétique et l'affect. Toutes les sociétés ne « voient » pas nécessairement leur environnement en termes de paysage : seules certaines civilisations, qu'il qualifie de sociétés paysagères, ont développé cette sensibilité partagée qui fonde nos démarches de patrimonialisation et notre désir de préserver ce qui nous entoure.

Un Grand Site est l'expression la plus aboutie de cette relation : un paysage exceptionnel qui s'inscrit dans notre imaginaire collectif, habité par l'esprit des lieux. Scientifiques, artistes ou simples promeneurs y projettent des regards différents, qui varient dans le temps et font appel à tous nos sens.

Le Géoparc Mondial UNESCO va plus loin encore : il révèle ce qui est invisible à l'œil nu, le socle géologique qui a modelé ces paysages sur des millions d'années, et qui constitue le fondement commun de tous les héritages, naturels, culturels et immatériels, que nous y lisons aujourd'hui.

RESSOURCES SCIENTIFIQUES

Les collections du Musée de Lodève illustrent 540 millions d'années d'histoire de la Terre et de la vie sur notre planète. Il est l'un des très rares musées en France à couvrir une période aussi vaste de l'histoire de la Terre à partir de collections uniquement prélevées localement :

<https://www.museedelodeve.fr/>

Geoparc Mondial UNESCO Terres d'Hérault

Hermine Diraison, EPA Geoparc (relais des associations et partenaires)

hdiraison@herault.fr

DEROULEMENT

L'objet du présent appel est la réalisation d'une résidence artistique au sein du collège qui se déroulera **entre février et juin 2027**. Il devra intégrer **5 à 6 semaines de présence**, quel que soit le nombre d'intervenants. Le projet pourra se réaliser sur une période continue ou fragmentée et il comportera :

- un temps d'immersion permettant aux artistes d'appréhender la réalité du territoire et du collège, d'aller à la rencontre des élèves et des partenaires du Géoparc : 10%
- un temps de création des artistes à partir de l'observation et de la cartographie des géosites : 70 % ;
- des temps de pratique artistique et de médiation avec les élèves de 2 classes de 5^{ème} : 15% ;
- un temps de restitution du projet au sein du collège associant tous les élèves de l'établissement, la communauté éducative et les partenaires du projet : 5%

Tout au long du projet, l'équipe artistique devra documenter le process sous une forme proposée dans la note d'intention du dossier de candidature (cartographie sensible, carte postale sonore, vidéo, édition, photo, arts numériques...) en vue de sa valorisation à l'issue de la résidence.

Le Département et le Géoparc Terres d'Hérault favorisent la mise en relation de l'équipe artistique avec des professionnels du secteur culturel, du patrimoine, de la recherche, du paysage et de l'Environnement, d'une part, et d'autre part avec les acteurs du territoire (habitants, collectivités territoriales, entreprises, agriculteurs, artisans, associations etc.) afin de garantir le bon déroulement du projet.

FINANCEMENT

Une subvention de 8000 € TTC sera attribuée par le Département de l'Hérault au porteur de projet pour la réalisation du projet de résidence. Cette somme inclut la rémunération des artistes pour :

- les temps de préparation et de rencontres pour l'organisation, la mise en œuvre et le bilan du projet ;
- les temps de pratique artistique et de médiation avec les élèves ;
- les temps de recherche et de création ;
- les achats de fournitures et matériels nécessaires au déroulement du projet ;
- le temps de restitution du projet ;
- les frais de documentation du projet ;
- les frais de déplacement et d'hébergement des artistes.

L'aide du Département est plafonnée à 8000 € cependant le budget de la résidence peut être supérieur et faire apparaître d'autres aides publiques et privées.

50% de la subvention sera versée au début de l'action et le solde à l'issue du projet sur justificatifs : budget prévisionnel et budget réalisé avec une attestation de service fait.

Le collège de Paulhan prend en charge les repas de midi des artistes et facilite l'organisation des déplacements des élèves. Le collège met à disposition des espaces de travail pour les artistes et les ateliers de pratique avec les élèves. Le Département de l'Hérault facilitera l'accès aux géosites et au Musée de Lodève par la prise en charge de transports collectifs des élèves.

CONVENTION

Une convention de partenariat sera rédigée entre l'équipe artistique, le Département de l'Hérault et le collège. Cette convention précise les conditions du programme de résidence, les objectifs et les conditions de collaboration. Elle définit les rôles respectifs et obligations des parties dans la mise en œuvre du projet au sein de l'établissement scolaire.

DROITS ET DEVENIR DES ŒUVRES

Les œuvres créées au cours du projet par leurs auteurs sont protégées en tant qu'œuvres de l'esprit conformément à l'article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle. Celles-ci restent la propriété de leurs auteurs. Toute vente, tout prêt, toute donation, toute exposition des œuvres en dehors de la résidence fera l'objet d'un contrat distinct entre le Département et le-les artistes. Les auteurs sont détenteurs des droits patrimoniaux attachés à leurs œuvres.

Concernant l'exploitation des œuvres par le Département et les partenaires du projet – à savoir la représentation lors de restitutions et la reproduction à des fins non commerciales (dans le cadre d'activités pédagogiques, culturelles, de valorisation et communication du projet par le Département, le collège et le Géoparc) – celle-ci sera conditionnée à une cession de droits d'auteur. Cette cession, formalisée par un contrat spécifique, sera accordée au Département et ses partenaires à titre gracieux et non exclusif.

PROCEDURE DE CANDIDATURE

PIECES A FOURNIR

- 1- Formulaire de candidature à remplir
- 2- Pour les équipes artistiques : SIREN-SIRET, statuts de l'association, document indiquant la composition du bureau, RIB
- 3- Une note d'intention présentant le projet (3 à 4 pages)
- 4- Le budget prévisionnel (voir trame en annexe)
- 5- Un dossier comprenant le parcours professionnel des artistes et intervenants associés précisant leurs expériences dans le champ de la création artistique, des Arts visuels et de l'Education artistique et culturelle.
- 6- Un dossier relatif aux créations et tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche artistiques (portfolio, revue de presse, photos, vidéos, lien internet...).

MODALITES D'ENVOI

La date limite de réception des candidatures est fixée **au 30 octobre 2026**.

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à adresser au Département de l'Hérault par envoi électronique ; un seul document au format PDF (objet « AAP Paysages en mouvement ») : culture@herault.fr

Seuls les dossiers déposés dans le délai imparti et complets seront pris en compte.

Contact/Informations :

Direction de la Culture

Sophie Lecat : slecat@herault.fr – 04 67 67 62 19
Cheffe de projets transversaux

CRITERES DE SELECTION

Chaque projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- la cohérence du projet en terme d'objectifs, de contenu et développement ainsi que du point de vue de sa faisabilité technique et économique ;
- la capacité et l'expérience de médiation, d'échanges et de dialogue avec les publics ;
- le lien du projet avec le Geoparc Terres d'Hérault ;
- la dimension artistique et scientifique du projet ;
- le budget prévisionnel de la résidence incluant d'autres financements publics et privés que pourra apporter l'équipe artistique ;
- un planning prévisionnel détaillé des interventions.

CALENDRIER PREVISIONNEL,

- 5 octobre 2026 : lancement de l'appel à projets
- 30 octobre 2026 : date limite de dépôt des dossiers
- Novembre 2026 : jury de sélection (étude des candidatures et choix du candidat retenu)
- Janvier 2027 : communication de la candidature retenue
- Février à juin 2027 : création, ateliers, restitution et valorisation du projet

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le jury de sélection des candidatures sera composé de :

- un élu ou une élue du Conseil départemental de l'Hérault ;
- le Principal du collège ;
- un/des représentant(s) de l'EPA Geoparc Terres d'Hérault et du comité scientifique du Geoparc ;
- un représentant du Frac Occitanie Montpellier ;
- un/des représentant(s) de la Direction de la Culture du Département de l'Hérault.

ANNEXE

Fiche de présentation du Collège Emmanuel Maffre-Baugé

Chef d'établissement : Mr Escarboutel

Adresse : 84 rue Joliot Curie-Tél. : 04 67 25 00 17. Email : ce.0340974z@ac-montpellier.fr

Localisation : Paulhan (34230)

Bassin : centre Hérault, hors attraction des villes

Contact : professeur documentaliste

- Madame Nathalie Le Brun - cdi.0340974Z@ac-montpellier.fr

Professeurs associés au projet de résidence : français, histoire-géographie, SVT et Physique chimie

Projet d'établissement du collège

Volet culturel du projet d'établissement

Axes : Oralités / Récits et mythologie / Arts du mouvement / Audiovisuel

Projets d'EAC 2025-2026

- Mobilisation du pass culture
- Projets d'éducation à l'image et de pratiques artistiques
- Réalisation d'un court métrage, concours national « non au harcèlement », palmarès 2025 : [Meilleure vidéo prévention du cyberharcèlement](#)
- Création d'un podcast sur le thème de l'écologie : participation au concours national *Réinventer le monde*, édition 2025. Programme pédagogique créé par L'Agence de développement pour sensibiliser les jeunes au développement durable et à la solidarité internationale.